



PLAN PREVISIONNEL ET CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES DE FERTILISATION DE L'AZOTE, DU PHOSPHORE ET DU POTASSIUM : sont concernés tous les agriculteurs avec engagement MAEC Agglomération lyonnaise

AZOTE

Nom : Commune : N° PACAGE :				PLAN PREVISIONNEL DE FERTILISATION										
				Interculture modalités de gestion prévues dont implantation, destruction	Rendement prévu /ha	Apports d'azote prévus et autorisés (organique et/ou minéral). <u><i>Il est important de consulter chaque cahier des charges pour être en conformité</i></u>								
						Période d'épandage prévisionnelle (saison)	Surface concernée (en ha)	Nature de l'apport prévu: organique ou minéral Si préciser la composition si organique préciser lisier ou fumier	Qté prévue à apporter /ha	Teneur en azote	Qté d'N prévue dans l'apport minéral / ha	Qté d'N prévue dans l'apport organique / ha	Qté d'N totale prévue à apporter	
N° Ilot	Noms de toutes les parcelles techniques (si parcelles engagées dans les MAET, précisez l'élément engagé)	Surface (en ha)	Culture (date d'implantation si prairie temporaire)											

Rappel : les valeurs N/P/K utilisées pour les engrais de ferme sont celles fixées par Arrêté Préfectoral n° 08-474 du 22 décembre 2008

